

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 9 juin 2022 à 9h00 au siège de la Communauté
situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes;
Mme Catherine Fournier, mairesse de la Ville de Longueuil;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal;
M. Sylvain Ouellet, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal.

N'a pu assister

M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval.*

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et la secrétaire suppléante, M^e
Caroline Duhaime, assistent à la séance.

PRÉSENTATION

Les membres du comité exécutif reçoivent M. Jean-François Grenier, directeur principal de Groupe
Altus pour une présentation concernant le portrait des espaces commerciaux. Une période de trente
minutes lui est allouée.

CE22-114 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 26 MAI 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mai 2022.

CE22-115 ADJUDICATION DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT DE SERVEURS
INFORMATIQUES DÉDIÉS

Il est résolu d'adjuger à la firme « Hébergement OVH inc. » le contrat pour
l'hébergement de serveurs informatiques dédiés dans un centre de données pour
une durée de 36 mois à partir du 1^{er} juillet 2022, pour un montant forfaitaire de
deux cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et vingt cents
(257 290,20 \$) plus toutes les taxes applicables, suite à l'appel d'offres numéro
GEI-2022-05 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à
cette fin.



CE22-116

RAPPORT DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Il est résolu :

De prendre acte du rapport de mandat et des recommandations de la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire (TMSA).

De mandater le directeur général à mettre en œuvre les recommandations de la Table et pérenniser les partenariats développés par la mise en place d'une structure métropolitaine de gouvernance intersectorielle dont le mandat sera de prioriser les projets, effectuer un suivi de leur mise en œuvre ainsi que favoriser un maillage entre les principaux acteurs du système bioalimentaire du Grand Montréal en vue d'organiser une communauté de pratique portant sur la sécurité alimentaire.

D'autoriser le directeur général à déposer le projet proposé par la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire visant la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de l'appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire de RECYC-QUÉBEC et d'autoriser une participation financière de la Communauté pour ce projet ne pouvant excéder 50 000\$ avant toutes taxes.

CE22-117

RÈGLEMENT NUMÉRO S-2501 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu :

D'approuver le règlement S-2501 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à permettre des usages de nature commerciale et industrielle reliés à la fabrication de terreau, à un site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte dans une seule aire d'affectation «Agriculture d'extraction» ainsi que de préciser au document complémentaire les conditions en vertu desquelles ces usages complémentaires peuvent être autorisés, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE22-118

RAPPORT DE SUIVI SUR LE PLAN MÉTROPOLITAINE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu :

De prendre acte du rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2021, de le transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et d'en autoriser la diffusion;

D'autoriser la cheffe d'équipe - environnement à signer le formulaire pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, joint au rapport.



CE22-119

RÈGLEMENT 2022-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-10 SUR LE REJET À L'ATMOSPHERE ET SUR LA DÉLÉGATION DE SON APPLICATION

Il est résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2022-98 modifiant le règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de le transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation;

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'émettre son avis dans les 60 jours suivants la réception du projet de règlement;

De mandater la Commission de l'environnement et de la transition écologique pour tenir une séance d'information publique portant sur cette modification réglementaire suite à l'approbation du projet de règlement par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CE22-120

ÉLARGISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE 50 À MIRABEL

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est entré en vigueur le 12 mars 2012 à la suite de l'avis favorable du gouvernement du Québec;

Attendu que l'orientation 3 du PMAD énonce la volonté de hausser la proportion du couvert forestier à 30 %;

Attendu que l'objectif 3.1 du PMAD est de protéger 17 % du territoire de la Communauté;

Attendu que l'objectif 3.1 du PMAD prévoit des mesures de conservation du couvert forestier dans les bois et corridors forestiers métropolitains;

Attendu que le ministère des Transports du Québec (MTQ) met en œuvre le projet d'élargissement et de réaménagement de l'autoroute 50;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les interventions gouvernementales visées, dont celles du MTQ, doivent être réputées conformes au PMAD ou à un règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

Attendu que la Communauté demande aux ministères et mandataires du gouvernement du Québec, dont le MTQ, d'accompagner d'un plan de reboisement tout avis d'intervention affectant le couvert forestier d'un bois et corridor forestier métropolitain identifié au PMAD (résolution CE14-096);

Attendu que le projet est inscrit à l'annexe de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure et n'est donc pas assujéti à un avis d'intervention gouvernementale;

Attendu que dans le cadre de ce projet, un déboisement de quelque 60 hectares est prévu à Mirabel, en majorité dans un bois et dans des corridors forestiers métropolitains identifiés au PMAD;

Attendu que des échanges tenus entre la Communauté et le MTQ n'ont pas abouti à ce jour à un engagement du MTQ sur la compensation des pertes de couvert forestier;

Attendu que le déboisement débutera à l'automne 2022;

Il est résolu :

De demander au MTQ, dans le cadre du projet d'élargissement et de réaménagement de l'autoroute 50 à Mirabel, de s'engager :

- À minimiser la perte de couvert forestier;
- À protéger adéquatement les boisés résiduels durant les travaux;
- À élaborer, à faire approuver par la Communauté et à mettre en œuvre, au plus tard deux ans suivant la présente, un Plan de reboisement compensatoire, lequel contribuera à l'objectif du PMAD de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire métropolitain.
- Ce Plan devra minimalement comprendre :
 - La plantation d'arbres, sur le territoire de la Communauté, de plus d'un hectare pour chaque hectare de couvert forestier perdu;
 - L'identification des superficies propices au reboisement et à la pérennité des plantations;
 - Le suivi et l'entretien des nouvelles plantations pour une durée minimale de 10 ans.

CE22-121

LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu :

De prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 9 mai au 26 mai 2022, jointe à la présente.

CE22-122

ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ AU PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est résolu :

D'adopter le document « Agir maintenant pour un Grand Montréal compétitif, attractif et durable : les attentes de la CMM au prochain gouvernement du Québec », d'en autoriser la publication et d'en transmettre une copie au premier ministre du Québec ainsi qu'aux chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

CE22-123

ACQUISITION DE LOTS DANS LE PARC NATURE À SAINT-EUSTACHE

Il est résolu :

D'inscrire le projet d'acquisition des lots 1 366 926 et 1 366 927 de la Ville de Saint-Eustache à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 111 685,60 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.



CE22-124

MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031 ET EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL CONCERNANT LE RÉSEAU DU MÉTRO

Il est résolu :

Que le comité exécutif recommande au conseil de la Communauté d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* :

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2022-053 de son conseil d'administration afin de modifier le montant total des investissements à un milliard cent quatre-vingt millions quatre-vingt-deux mille cent quarante dollars (1 180 082 140 \$) pour le projet « Prolongement de la ligne bleue » du réseau du métro;

et

- l'emprunt de un milliard cent quatre-vingt millions quatre-vingt-deux mille cent quarante dollars (1 180 082 140 \$) pour un terme de 30 ans, décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-177-3 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Prolongement de la ligne bleue ».

CE22-125

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 16 JUIN 2022

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour du conseil du 16 juin 2022.

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

Le point a été retiré.

CE22-126

SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS

Il est résolu :

D'octroyer au cabinet Bélanger Sauvé le mandat de représenter la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre des poursuites concernant le règlement de contrôle intérimaire sur les milieux naturels;

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ plus les taxes applicables à cette fin.

CE22-127

PROJET DE LOI 37 – DROIT DE PRÉEMPTION

Il est résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de réintégrer l'article 11 prévu au projet de loi 37 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation*) qui permet à la Communauté métropolitaine de Montréal d'exercer un droit de préemption sur tout ou partie de son territoire. Ce droit est essentiel pour la Communauté puisqu'il sera utilisé pour acquérir principalement des terrains en milieux agricoles et naturels. Il s'agit d'un levier qui permet de freiner l'urbanisation sur ces terrains.



Les membres du comité exécutif reçoivent les représentants d'Aéroports de Montréal, soit M. Philippe Rainville, président-directeur général, Mme Danielle Laberge, présidente du conseil, M. Martin Chassé, vice-président affaires publiques et développement durable, M^e Sylvain Choinière, vice-président affaires juridiques, affaires immobilières et secrétaire corporatif ainsi que les administrateurs, M. Robert Lefebvre et M. Yves Beauchamp. Une période de vingt minutes leur est allouée.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Projet de résolution concernant l'élargissement et le réaménagement de l'autoroute 50 à Mirabel.

Correspondance de la Communauté à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, concernant le projet de loi n.37, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation*.

Document intitulé : « Vision stratégique du gouvernement du Québec : mieux habiter et bâtir notre territoire »

DOCUMENTS PRÉSENTÉS

Présentation du Groupe Altus intitulée : « Étude sur l'évolution du secteur du commerce de détail sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ».

Présentation d'Aéroports de Montréal intitulée : « 2022 présentation à la Communauté métropolitaine de Montréal ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CE22-114 à CE22-127 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire suppléante

* M. Stéphane Boyer a motivé son absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

POUR INFORMATION

Correspondance du ministère de la Culture et des Communications concernant le classement du monument des Patriotes-du-Cimetière-de-Notre-Dame-des-Neiges

Correspondance de la mairesse de la Ville Montréal-Est, Madame Anne St-Laurent, concernant la pétition visant l'entreprise Service 3R Valorisation

Correspondance de la mairesse de Gatineau, Madame France Bélisle, concernant le dossier de Chalk River

Nomination des fonctionnaires municipaux agissant comme inspecteur métropolitain local dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 concernant les milieux naturels

- Résolution numéro 22-05-0437 adoptée le 16 mai 2022 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;
- Résolution numéro CM2205 253 adoptée le 16 mai 2022 de la Cité de Dorval;
- Résolution numéro 2022-05-230 adoptée le 24 mai 2022 de la Ville de Beloeil;
- Résolution numéro 2022-05-224 adoptée le 24 mai 2022 de la Ville de Beaconsfield.

Résolution d'appui - Règlement de contrôle intérimaire concernant les milieux naturels

- Résolution numéro 2022-05-220 adoptée le 24 mai 2022 de la Ville de Beaconsfield.

Construction d'une résidence de logements abordables pour les aînés

- Résolution numéro CM2205 259 adoptée le 16 mai 2022 de la Cité de Dorval.



Charte de la langue française – Projet de Loi 96

- Résolution numéro 2022-05-579 adoptée le 24 mai 2022 du Village de Senneville.

Correspondance de la Communauté à la Société de l'assurance automobile du Québec au sujet du Règlement numéro 2019-79 de la Communauté concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade

Requête pour permission d'appeler – Sanimax Lom inc. c. Communauté métropolitaine de Montréal